



Porter plainte ou assigner son voisin pour harcèlement moral

Par **audrey75fr**, le **28/01/2010** à **11:08**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires depuis bientôt 3 ans d'un appartement à Paris et le président du conseil syndical (un des copropriétaires) s'acharne contre nous. Le syndic est de connivence et exécute le moindre de ses gestes. Ses actions s'apparentent à du harcèlement moral et de la discrimination. Cela a débuté par des lettres de plainte pour la couleur de nos portes d'entrée repeintes par les anciens propriétaires, le bruit de notre VMC (qui ne fait pas de bruit, et que nous n'utilisons que 30 min par jour à des heures décentes), il abuse de ses pouvoirs de président de syndic pour falsifier les résultats des votes organisés par le syndic afin de bloquer certains de nos travaux par exemple, il fait tout pour nous mettre des bâtons dans les roues depuis le début et nous a manifestement pris en grippe pour une raison inconnue (la seule que nous voyons est que nous profitons de la vie, ce que lui ne fait pas du tout).

Concernant la discrimination, des travaux similaires (demandés par d'autres copropriétaires) à ceux que nous demandons aujourd'hui avaient été acceptés sans aucun vote en AG alors que pour nous, il bloque la validation et nous oblige à tout refaire voter en AG. Il veut également nous empêcher de vendre une studio que l'on a dans l'immeuble pour ne pas avoir de copropriétaire en plus. Il régente tout l'immeuble et s'acharne abusivement contre nous mais pas seulement, d'autres copropriétaires ont été dérangés et ne peuvent plus le supporter. Nous avons commencé à recueillir tous les témoignages des copropriétaires mécontents, d'autres ont même déjà déposé des mains courantes contre cette personne, et nous souhaiterions savoir dans quelle mesure il est possible de l'assigner ou de porter plainte contre lui. Il nous met à bout de nerfs, je suis une jeune maman qui vient de reprendre le travail et qui a bien assez de soucis comme ça pour avoir en plus à supporter le harcèlement moral de cet individu qui ne désire qu'une seule chose: nous faire partir par tous les moyens. Il se permet même d'espionner dans notre appartement, je l'ai surpris plusieurs fois, il fait exprès de jeter ses poubelles (qui sont sous nos fenêtres) le soir à 23h ou à 6-7h du matin le

weekend et dès qu'on fait le moindre bruit, il descend se plaindre ou nous envoie un recommandé de la part du syndic.

Nous avons essayé de virer le syndic et lui du CS plusieurs fois mais à chaque fois, nous ne sommes pas majoritaires... merci pour vos réponses